

Soutien au développement de fiction audiovisuelle

CICLIC

Présentation du dispositif

Accompagner et soutenir l'activité de la filière professionnelle régionale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif?

- Entreprises éligibles

Sont concernés les producteurs audiovisuels et les techniciens de plateau ou de post-production.

Critères d'éligibilité

Le projet doit être porté par une société de production dont l'objet principal est la production d'œuvres audiovisuelles. Les sociétés de production qui déposent doivent avoir leur siège social en France ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Pour quel projet?

Présentation des projets

Ce soutien doit permettre aux productions de développer les continuités dialoguées demandées par les diffuseurs, et vise à encourager la visibilité de la Région Centre-Val de Loire dans le paysage de fabrication des programmes audiovisuels et l'installation de tournages sur le territoire régional.

Les œuvres déposées devront présenter un lien culturel et artistique fort avec la Région Centre-Val de Loire, et notamment permettre une fabrication significative de l'œuvre sur le territoire régional, dans l'hypothèse où le programme serait mis en production.

Une attention particulière sera portée aux projets associant des collaborateurs d'écriture installés sur le territoire de la région Centre-Val de Loire ainsi qu'à la fabrication sur le territoire d'un pilote ou teaser du projet en développement.

Les œuvres déposées doivent :

- répondre aux conditions d'éligibilité aux aides à la production des œuvres audiovisuelles du CNC (Fonds de Soutien Audiovisuel (FSA) télévisé).
- avoir une durée minimum de 52 min pour les unitaires et de 26 min cumulées minimum pour les séries.

Les projets n'auront pas encore nécessairement trouvé de diffuseur pour être déposés à l'aide au développement.





Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il?

Le soutien prend la forme d'une subvention forfaitaire de 15 000 € pour les fictions unitaires (52' et plus) et les séries (26' cumulées et plus).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Le dépôt pour le soutien à la production de fiction TV se fait <u>en ligne</u>, au fil de l'eau tout au long de l'année (suivant les enveloppes restant à accorder, et suivant le calendrier des tournages).?

Ne pas avoir démarré le tournage à la date de dépôt du dossier.

Ciclic Centre-Val de Loire organisera jusqu'à 2 commissions par an, en fonction des dossiers déposés, afin de s'adapter au mieux aux impératifs calendaires des sociétés de production déposantes.?

Organisme

CICLIC

• 24 rue Renan

37110 CHÂTEAU-RENAULT CS 70031

Téléphone : 02 47 56 08 08 Télécopie : 02 47 56 07 77

Déposer son dossier

• https://fs21.formsite.com/centreimages/zjac49txyt/index

Fichiers attachés

• <u>Liste des documents à joindre à la demande</u> (12/10/2023 - 75.4 ko)